L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1874.

43me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN 4 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 85, de la rue du Canal, vente continue de meubles variés.

Par O. Valeon, au "Bonded Warehouse," No. 4 de la rue Vieille Levée : bouteilles étiquetées à liqueurs—aussi, au No. 11 rue Vieille Levée, fruits, au 1/4, au sel vin rouge.

Par M. W. Newman, au No. 6 rue de la Douane bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 28 de la rue de Chartres : habillements, chapeaux, bijouterie, "notions," dentelles, articles en plaque.

SPECTACLES.

Vendredi 4 déc. 1874.

VARIÉTÉS.—King Lear.

ACADÉMIE.—Humpty Dumpty, avec Fox, Frankens.—Falstaff, avec Ben Debar.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

LE "REPUBLICAN" ET L'ASSASSIN RUDIO.

L'organe officiel de la bande de carpet-baggers et de scallawags qui ramène la Louisiane aux abois à force de l'avoir pillée sous toutes les formes imaginables, le *Republican* qui a tiré du trésor public plus d'un million de dollars, montre autant d'ignorance que de mauvaise foi dans ses observations sur Rudio. S'il se fût donné la peine de lire ce qui a été publié dans l'*Abeille* et le *Picayune*, il eut vu que de Rudio est né à Bellune, près de Venise, en Italie, et qu'il n'est conséquemment pas français, que de Rudio n'a même pas eu pour excuse de son attentat contre le vice-roi du souverain étranger le fanatisme politique qui anime Osina, lorsque de la mêlée de sa conduite a été flagrante et qu'il ne avoir pris part au crime dont il a été accusé ses complices pour sauver sa tête.

Le *Republican* ignore l'histoire au point de ne pas savoir que l'attentat du Osina n'avait rien à faire avec le plébiscite qui avait consacré Napoléon, et avec le gouvernement inférieur de la France. C'était une question de haine nationale. Les gouvernements de la famille rail-de portent donc complètement à faux.

Nous approuvons l'assassinat politique, tous nous admettons, dans certaines cas, le droit de révolution et c'est là une doctrine essentiellement américaine et républicaine qui est de ce droit. Lorsque le peuple a le sentiment que la république est en danger, l'exercice du droit de révolution n'est pas nécessaire, mais lorsqu'une bande de gens sans aveu s'est emparée par la fraude du gouvernement et tente à se perpétuer par élection pour s'y perpétuer, alors le peuple a le droit et le devoir de se lever en arme pour faire respecter la souveraineté, et de poursuivre jusqu'à bout et en dehors de la légitime indignation, juge à prononcer et faire une justice sommaire des coupables. Il était sûr en acte de souveraineté et ce n'est pas nous qui nous interposerons pour sauver les coupables. C'est plus la mort de l'assassinat politique, c'est l'application d'une autre institution, essentiellement américaine aussi, et qui s'appelle la loi de Lynch. Nous ne voyons pas pourquoi la loi de Lynch, qu'on trouve bonne, au nord de l'Ohio, pour les voleurs de chevaux, ne serait pas applicable aux voleurs d'élection au sud de ce cours d'eau.

Nous avons toujours dénoncé les bagnes sénatoriales à carcas à la Nouvelle-Orléans et le *Republican* ombre que son patron Kellogg en avait pris plusieurs à sa solde, conduit pour irre de chapeau la propriété pour Newtons le mentir en rabattre Bourbonny. Et qu'était Rudio, sinon de la bizaine métropolitaine, sinon un coup de jus sinistre destiné à intimider le peuple et à renverser par la force les résultats du scrutin ? Sans le 14 septembre, il n'était pas douteux que Kellogg et Packard n'eussent accaparé l'élection et conservé l'appui de la force publique se maintenir eux et leurs alliés au pouvoir.

Mais nous faisons trop d'honneur au *Republican* en discutant sérieusement ses questions. Ce journal n'a plus que quelques jours à vivre et il doit forcément compiler jusqu'à la fin son rôle d'organe stipendié pour soutenir le parti de la fraude et du mensonge.

La démission de Durell.

La justice se fait quelquefois attendre, mais elle vient à son heure frapper du glaive inexorable les grands coupables et les petits complices.

La démission que vient de donner, d'une façon si honteuse et comme seul moyen d'éviter une mise en accusation, le juge Durell, n'est que l'exécution tardive d'une condamnation déjà prononcée par des voix éloquentes dans le Congrès et par l'opinion publique dans la nation. Depuis deux ans, cet homme, qui aurait voulu le ministère d'une cour de justice, plaint sous le poids de l'opprobre qui pesait sur lui. Il ne passait plus dans les rues qu'en baissant la tête, et, quand il siégeait, son arrogance d'autrefois avait fait place à un abattement visible. Il avait la conscience de sa responsabilité et il savait qu'il serait l'un des premiers sacrifié pour expier les crimes du parti dont il s'était fait le serment l'instrument.

Justice est faite pour ce qui le concerne et nous espérons qu'il ne sera faite, avant peu, pour ceux qui l'ont poussé ou aidé à commettre l'acte qui a rendu possible une ignoble usurpation en Louisiane. Packard et Kellogg qui ont été les bénéficiaires du fameux ordre de mission et Beckwith qui a tenu la plume pour l'écrire.

On assure que le successeur du juge Durell est déjà nommé ; s'il est vrai que ce successeur soit Mr Walker Fenner, avocat honorable et ardent du barreau louisianais, ce choix prouve que le président Grant a compris la nécessité de remplacer par des hommes respectables dans les emplois fédéraux, les agents infidèles qui l'ont trompé et engagé dans une politique funeste à sa considération.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la démission de Durell sera accueillie avec soulagement par tous ceux qui avaient affaire à sa cour et avec joie par toute la population de la Louisiane.

LOTERIE FRANÇAISE.—Nous pressons plaisir à recommander à nos lecteurs cette ancienne maison, fondée en 1837 et qui est maintenant la seule à la Nouvelle-Orléans où la littérature française soit représentée par une collection nombreuse et choisie d'ouvrages anciens et nouveaux. Outre son grand assortiment de papiers peints et en dehors du département de la librairie, MM. Hébert & Cie. offrent à une clientèle un' magnifique choix d'articles de papeterie ou de jouets pouvant être offerts en cadeaux, et un envoi de chocolats, pralines et dragées fins, importées directement des meilleures maisons de Paris. La maison Hébert & Cie., ayant une maison d'achat à Paris peut offrir tous ses articles à des conditions avantageuses.

La Loterie de la Louisiane offre au public
Trois gros lots de $10,000 chacun,
30 lots de $500 chacun,
200 lots de $100 chacun,
Plus 27 lots d'approximation.

La Loterie de la Louisiane offre au public
Trois gros lots de $10,000 chacun,
30 lots de $500 chacun,
200 lots de $100 chacun,
Plus 27 lots d'approximation.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875 :

Banques, $1000 ; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé ; prêteurs sur gage, par tête $750 ; vente on achat d'espèces ou valeurs, par tête $500 ; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $1000 ; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500 ; do., maritime, $500 ; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche ; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500 ; inspecteurs d'assurance, $25 ; compagnie ou entreprise de transport, $100 ; imprimeries, $25 ; graveurs, lithographes, $15 ; journaux quotidiens, $50 par associé ; théâtres, &c., $250 ; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel ; musées, $500 ; joueurs d'instruments, $5 ; machines électriques, $10 ; propriétaires de courses, $500 ; cockpits, $250 ; hôtels $150 par association ; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé ; logements garnis, $25 par associé ; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250.

Maison de commerce en gros $100 par associé ; maison de commerce de détail, $25 par associé ; épiceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100 ; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou placeaux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour ; sans débit de liqueurs, $2 50 ; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou bannes sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé ; coton gin, $100 ; pépinière de coton, $100 ; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10 ; gazier ou plombier, $15 ; marchands-tailleurs, $50 ; tailleurs, $10 ; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries ou des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Rôdeurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'ancres, $10, chacun.

Revues publiques, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de bouteilles de liqueurs, $50, chacun.

Loterie par compagnie $2,500 ; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque ; peseurs ou mesureurs, $50 ; metteurs en bouteilles de liqueurs, $50, chacun.

Billiards $200 ; entrepôts $75 ; salles de billards $100 ; salles de liqueurs, $50 ; salles de jeux, $25 ; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *pots* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50 ; chantier de navires sans dry dock, $50 ; dry dock avec ou sans chantier $200 par propriétaire.

Entreprises d'ouvriers mentis $100 par associé ; ascenseurs de bateaux $50 ; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements étoffes $50 ; colporteurs de merceries, coutellerie, canifs, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25 ; pharmaciens $5 ; architectes $25 ; peintres, vitriers, plâtriers, plombiers, fabricants de citernes $50.

Fonderie de fer et fabrique de machines $100 ; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50 ; ferblantier $45 ; fabrique de machines sans fonderie $25 ; fabrique de modèles sans fonderie $15 ; atelier de réparation pour le fer $25 ; bougie de cuivre, ferblantier, armurier, de forgeron $10 par associé.

Lanterne, $30 par associé ; débit d'huîtres $50, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres en détail $25 ; horaire de plaisanteries $25, vétérinaire, peintres $10 ; photographe, tables de salon pour concerts, bals, réunions $100 ; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $100.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux de race nouvelle d'une licence et payer $100, sous peine de Sherif'amende, et en cas de non paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $40, boulangerie $10, boucherie $10, voiturier $5, blanchisseur $10.

Agent de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prêts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $400. Débit de viande, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $50.

Cirque équestre $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de pensées seulement dans un marché $10, de légumes $5.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sage-femmes, $25.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200, de musique instrumentale et vocale $300 ; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédistes, cercles à patins $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence privée pour chaque.

Toute profession ou métier non énumérés $25.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $20 ; à deux chevaux ou plus $30 ; tout chariot à un cheval $15 ; à chevaux ou plus $20 ; diligence à grandes roues $25 ; charrettes à 4 roues et à ressorts à un cheval $10, à deux chevaux $15 ; charrette de bière $25. Tout conducteur d'un véhicule énumeré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cochet de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10 ; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter des passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $20.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue :

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas en le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

☞ Sûreté dans la cale et confort dans la chambre. Patronnez le steamer St. Mary qui fait le service de la Basse-Côte.

CONGÉ.—On trouvera plus loin une lettre du maire Leeds qui, en l'honneur des chevaliers du Temple, recommande ce jour, VENDREDI 4 septembre, comme un jour de congé et de fête.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ A L'OPÉRA. —Nous insérons aujourd'hui dans une autre colonne, une annonce par laquelle on verra qu'un grand bal paré et masqué sera donné demain soir, samedi, à l'Opéra. De grands préparatifs ont été faits afin que ce bal soit un des plus brillants qui aient jamais été donnés ; et pour cela un excellent orchestre a été retenu. Le prix du billet d'entrée est fixé à $2

Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage du 5 décembre.
Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage du 5 décembre.
Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage du 5 décembre.
Ne l'oubliez pas, samedi, 5 décembre.

☞ Un nouveau candidat à la faveur publique, le steamer St. Mary du service de la Basse-côte. Voyez dans ce journal l'annonce pour les jours de départ.

—On écrit de Nieder-Ingelheim à la *Volkszeitung*, de Berlin :

"Le prince Camille-Armand Jules-Marie de Polignac, fils de Pancien ministre du roi Charles X, a épousé ici aujourd'hui la fille du banquier Franz-Langenberger, beau-frère du baron d'Erlanger, résidant à Nieder-Ingelheim.

MORT DE M. WM. P. HARPER. —Nous apprenons avec regret la mort de M. Wm. P. Harper, le shérif des cours civiles auquel vient de succéder le colonel Waggaman. M. Harper était atteint d'une maladie lente mais mortelle, et c'est en vain que pendant l'été il a visité toutes les villes des Etats-Unis, suivant les conseils de ses médecins.

M. Harper était Louisianais de naissance et âgé de quarante ans.

Pendant la guerre il avait servi avec distinction dans le septième régiment de la Louisiane faisant partie de la brigade du général H. T. Hayes.

Il laisse une femme et plusieurs enfants que sa fin hâtive plonge dans la désolation.

L'enterrement aura lieu à quatre heures cette après-midi et les nombreux amis du défunt se feront un pieux devoir d'accompagner ses restes mortels au lieu du repos éternel.

OPÉRA.

Demain, samedi, *Si j'étais Roi*, opéra-comique en trois actes, sera donné en matinée. Les portes seront ouvertes à onze heures, et le spectacle commencera à midi.

On nous prie de faire savoir au public qu'à partir de demain, samedi, le prix d'entrée aux Matinées, sera de 50 cents. Les places réservées seront de 75 cents, et le prix des Troisièmes reste fixé à 25 cents.

Samedi soir, à sept heures, troisième représentation de *Guillaume Tell*.

Dimanche *La Favorite*, grand opéra en quatre actes de Donizetti, et *La Fille du Régiment*, opéra comique en deux actes, du même compositeur.

Très prochainement *La Fille de Mme Angot*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Encore Humpty-Dumpty, pour varier le spectacle. Le programme est le même ; mais le public se renouvelle, de sorte que la pièce de la veille est merveille pour la chambrée du lendemain. Au second acte de la pantomime, les frères Arrit, célèbres gymnastes, font des tours de force étourdissantes. Miss Spolding se fait chaleureusement applaudir. La représentation de ce soir est au bénéfice de M. Geo. L. Fox.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La dernière représentation de Gladiator a eu lieu hier soir aux Variétés. Le rôle de Spartacus a évidemment un grand attrait pour M. McCullough. Ce soir, King Lear, pour le bénéfice du grand tragédien. Il y aura foule.

THÉATRE ST-CHARLES.—Nous avons eu hier soir, au Théâtre St Charles, la magnifique comédie de Shakespeare "The Merry Wives of Windsor." Il y avait foule pour applaudir Ben De Bar. Celui-ci prend son bénéfice ce soir.

THÉATRE DU GLOBE.—Nous apprenons que plusieurs amateurs bien connus à la Nouvelle Orléans donneront, dimanche prochain, au "Globe," une représentation au bénéfice de MM. W. Hyland et C. Wu.

Les bénéficiaires voudront bien agréer nos souhaits de réussite, en même temps que nos remerciements pour les invitations qu'ils nous ont adressées.

☞ Le St. Mary entre dans le commerce de la Basse-côte pour répondre à un besoin depuis longtemps senti : le confort dans la chambre et la sureté sur le pont.

Le samedi est un jour de bonheur :
Ce jour-là, 5 décembre, on pourra gagner
Un des gros lots de $10,000
A la Loterie de la Louisiane.
Qui veut gagner $10,000
Samedi, 5 décembre!

☞ La propreté, la solidité et la sûreté sont les trois vertus cardinales dans un bateau à vapeur. Le St. Mary possède ces trois éléments de succès et davantage et il dessert maintenant le commerce de la Basse-côte. Un mot suffit au sage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance du Jeudi 3 décembre.

Les retours de la paroisse Grant ont été examinés avant-hier et il y a eu le nombre ordinaire de protêts.

Un certain K. J. Harvey, surveillant d'enregistrement dans cette paroisse a placé deux lettres avec les retours, dans lesquelles il se plaint amèrement que vingt républicains aient voté pour les démocrates, ce qu'ils n'auraient jamais fait, ajoute ce véridique personnage, s'ils n'avaient pas eu peur.

Il est bien nécessairement qu'un homme de conient ait voté le ticket démocratique pour établir la preuve qu'il a été intimidé. Un nègre n'a le droit de voter que pour les radicaux. Harvey demande donc dans ces deux lettres que les polls 2 et 5 de la paroisse Grant soient rejetés, parce que les démocrates avaient été assez criminels pour l'emporter dans ces deux precincts.

Les membres radicaux du Bureau auraient dû disposer de cette manière de style d'évangile tout ce qui leur avait été nommé Harvey ; mais, M. Arroyo et les membres du comité conservateur n'ont pas été du même avis ; et M. Zeharie a dû qu'il prouverait que l'élection avait été impartiale dans ces deux polls et que si les commissaires radicaux n'y avaient pas paru c'est qu'ils ne l'avaient pas voulu.

Les listes de la paroisse Grant, les polls 2 et 5 comprris, donnent à Moncure 333 votes et 372 à Dubuclet, mais Dunn, conservateur, candidat pour la Législature, a reçu 875 votes contre 355 pour le notoire Ward.

En supprimant les deux polls donnant des majorités aux conservatrices Ward se trouverait être élu.

Les retours de la paroisse Jackson ont été pris ensuite et compilés, mais le Bureau n'a rien adopté parce que les radicaux ont protesté contre le compte des votes en alléguant intimidation, par la raison toute simple que les retours donnent aux candidats démocrates 529 votes contre 90 pour les candidats radicaux.

C'est à la fin de la séance d'avant-hier que l'on Anderson et le petit Kenner ont fait une sortie contre les membres de la presse en particulier, et tous les liqueurs blancs en général.

Le Bureau s'est réuni hier à onze heures et quart avec tous les membres présents. Anderson en vent décidément aux reporters, car il s'est hâté de faire une motion demandant qu'il ne soit permis à personne, sauf les membres du Bureau et les comme, de toucher aux retours de l'élection. Anderson menaçant de faire renvoyer le premier commis qui oserait donner une information au représentant d'un journal.

La motion sous forme de résolution a été adoptée.

Sur motion de M. Arroyo il a été décidé qu'on procéderait à compter les votes de la paroisse Lafourche.

Le comité radical a fait objection au poll 3 de cette paroisse.

M. C. Kuoblock et L. E. Moore, représentant les candidats conservateurs, ont protesté contre l'adoption des retours du poll 5, à cause des fraudes commises par un certain juge radical portant du nom de Colin, qui a été arrêté avant hier et conduit devant le commissaire des Etats-Unis Craig.

Après la paroisse Lafourche est venue la paroisse Livingston dont les retours ont été compilés.

On est arrivé alors à la paroisse Lincoln et on a commencé à compter les votes du poll No 1.

M. Anderson s'est hâté aussitôt de présenter un protêt signé par un certain J. D. Green, surveillant d'enregistrement de Kellogg, qui voudrait qu'on mît de côté les votes de toute la paroisse sous le prétexte d'intimidation par les Liqueurs blanches.

Il y a ainsi un affidavit au bas duquel se dressent soixante-quinze croix, dans lequel il est déclaré que les soussignés ont été empêchés de voter.

M. Chas. Cavanac, du comité conservateur, en examinant ces soixante-quinze croix ornées de croix, a découvert, au grand Bureau, que leurs porteurs avaient voté, gistrement de la paroisse Lincoln, ce qui prouve que les radicaux peuvent faire mentir même les croix.

A dix heures et quart du soir, le Bureau s'est ajourné à onze heures ce matin.

Dans le cours de la séance il y a eu encore une visite de Templiers.

L'Hôtel de Ville.

Le maire Leeds a réuni les administrations hier matin pour s'occuper de la question de la vente de certaines propriétés de la ville, entr'autres de la batterie située entre les rues Levée et Water, réclamée impérieusement par le millionnaire Morgan.

Cette vente devait avoir lieu hier, mais elle a été suspendue à la suite d'une injonction lancée par la Cour Supérieure de District.

Nous ne savons pas ce qui a été décidé par les pères de la cité à ce sujet, car la réunion a été secrète, mais nous avons lieu de croire que le conseil actuel est unanimement opposé à cette vente de batterie.

La communication suivante a été envoyée par le maire Leeds :

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 3 déc. 1874.

En l'honneur de nos hôtes, les Chevaliers du Temple, qui célèbrent dans notre ville la session triennale de leur grand campement, je crois devoir recommander, qu'aujourd'hui, vendredi, 4 décembre, soit considéré comme un jour de fête.

En conséquence, il n'y aura pas d'affaires aujourd'hui à l'Hôtel de Ville.

CHAS. J. LEEDS, maire.

Dans le département des améliorations, l'administrateur Burke a donné des ordres pour que les rues dans lesquelles la procession des Templiers doit passer ce matin, soient mises en bon état auparavant.

L'administrateur Burke a adressé aussi la communication suivante au surintendant des quais et des débarcadères.

Département des Améliorations.
Nlle-Orléans, 2 décembre 1874.

M. Wm. Swan, surintendant des quais et des débarcadères :

Mon cher monsieur—Vous considérerez comme étant de votre devoir de faire immédiatement l'inspection de tous les quais et les débarcadères de la ville, prenant note de la condition dans laquelle vous les trouverez et vous ferez votre rapport en conséquence, quand vous trouverez que des réparations sont nécessaires.

Vous vous adresserez à tous les employés nommés par mon prédécesseur pour faire des réparations aux quais, afin de recevoir d'eux les outils et le bois de charpente qui appartiennent à la ville. Vous me ferez votre rapport selon la réponse que vous recevrez.

Vous devrez aussi faire chaque jour une inspection de tous les quais et les débarcadères de la ville, à l'exception de ceux du seizième et dix-septième wards, et ne jamais négliger de rapporter immédiatement toutes réparations à faire.

Souvent des objets d'un poids énorme sont laissés trop longtemps sur les quais, ce qui les endommage beaucoup.

Aussitôt que vous vous apercevrez d'un cas de cette nature, donnez en avis aux officiers du département du commerce et s'ils en prennent pas des mesures pour enlever au mal, présentez mon rapport sans tarder.

Vous vous mettrez immédiatement en devoir de me préparer un relevé de toutes les obstructions que vous trouverez sur les quais et les débarcadères, le tos que amas de leat, ou de cailloux, bangards, piles de charbon, de bois ou de bardeaux, etc., etc. Vous ferez ce relevé en détail, donnant autant que possible les noms des personnes auxquelles appartiennent ces obstructions et les noms des rues devant lesquelles elles sont situées. Vous inclurez en même temps dans votre rapport toutes les barrières auprès des débarcadères qui gênent la circulation.

Respectueusement,
E. A. BURKE, Administrateur.

Grandes d'un juge radical à Lafourche.

Un radical est capable de tout pour conserver une place ; ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le savons. Avant hier un tiu, Fred Colin, juge radical de la paroisse Lafourche, a comparu devant le commissaire des Etats-Unis Craig, pour répondre à l'accusation d'avoir déposé des votes frauduleux dans la boîte du poll No 5 de cette paroisse.

Voici les faits :

Le 2 novembre, quand les commissaires d'élection radicaux et conservateurs sont arrivés à 8 heures moins 10 minutes du matin, on a pu s'apercevoir qu'il avait placé à dessein probablement, à soixante milles de tous bureaux, il a eu trouvé que, Colin, qui était commissaire ainsi, quoi qu'il fût d'Thibodaux, et les autres, et ce personnage leur a déclaré que cinquante-trois nègres avaient déjà voté, parce qu'il n'a Vait pas voulu les faire attendre, attendu qu'ils demeuraient très loin. Il a montré comme preuve les numéros supposés de leurs certificats.

Or, il est trouvé que ces numéros correspondaient aux certificats de cinquante-trois gens, tous conservateurs par conséquent, qui ont voté dans la journée à un autre poll.

Cette déclaration est faite par cinq citoyens de la paroisse Lafourche, messieurs Michel Adams, J. S. Allain, J. Gudry, W. H. Williams et Wm. Lorraine.

Fred. Colin, devant le commissaire des Etats Unis Craig, a rejeté l'examen préliminaire et a été mis en prison sans caution jusqu'à ce qu'il soit appelé en jugement devant la Cour de Circuit.

Une tempête dans un verre d'eau.

Décédé, hier soir, à onze heures, à l'âge de quatre ans, WILLIAM P. HARPER, dernièrement shérif des cours civiles. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille et de famille Davis, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Baronne No 402, entre Felicité et St André.

Décédé, hier à deux heures P. M., Dame Ve AUGUSTIN GAUBAND, née Marie Elisabeth Duiron. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain, samedi, à 2 heures de l'après-midi, de la maison mortuaire, No. 16 de la rue Pilsers, le 14 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

JNO. DUHONDE, Secrétaire.

2 déc—3d

Au public.

LE public est prévenu que le service deux bateaux annexés par le Maire McMillen, déposits de la Convent des Ursulines, près de la Nouvelle-Orléans, et Gretna, rue de Tchoupitoulas, près de la Nouvelle-Orléans, pour donner aux travaux de la nouvelle nouvelle. Le direct billets permet la date du 19 novembre 1874. Ils ne seront pas expédiés après cette date. Ils ne seront pas reçus après cette date.

MM. LOS DOUVONT DES URSULINES.

2 déc—d

Au Public.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (numéros simples) aura lieu SAMEDI prochain, 5 décembre 1874, à midi, au dessus de la salle de la Compagnie.

Trois gros lots de.....$10,000.
Neuf gros lots de 10,000 numéros.
Prix de Billet.....$10 seulement.

Le public est invité à assister au tirage.

Les prêtes s'ouvriront à midi même au quart.

Entrée par la rue de l'Union.

1 déc—2d—PP

En débarquement du navire français "Courrier," de Cette.

22 barriques Vieillard, M. HIRSCHFELD FILS & CIE.
22 barriques Vin Rouge, VIN BANDOL, très corsé.
Attendu par le steamer STATE OF ALABAMA de Bordeaux :
250 caisses CIGNONS.
100 paniers POMMES DE TERRE Bretonnes.
50 barriques Vin Blanc, J. P. BARON.
200 caisses Vin Rouge de Nîmes, FILHOL & NOUVIALIS.
10 caisses Sardines à l'huile.
15 " " 1/2 huiles PETITS POIS extra fins.
12 " " 1/2 " " CHAMPIGNONS.
10 quarts de bouteilles COGNAC CARTILLON A vendre par C. MARINONI, Courtier, nouvellement Vieille Levée.

2 déc—1f

Ancien Hôtel des Etrangers.

MR ALBERT CAILLIER annonce à ses amis et aux étrangers qu'il a repris l'ancien Hôtel des Etrangers, maintenant propriété privée de Mme Chartrier, bien connu par ses plantures. Il les sollicitent de continuer leur bienveillant patronage. Ils trouveront chez lui tout le confort-bien vous ; le prix est réduit ; les boissons et les repas sont de huit à neuf et de quatre à dix ; les chambres à coucher sont de 50 à 75 à $1. Il prendra aussi des pensionnaires à prix modérés par mois.

1 nov—12 29 f. d.m.

Etoffes pour meubles et pour rideaux.

A. BRUSSEAU,
Importateur, No 17 de la rue de Chartres.
Reçoit du dernier arrivage :
BROCATELLE, CRETONNE, ANGLAISE & FRANÇAISE.
TERRIES BROCHÉS, Nac de Paris, &c. &c.
Rideaux de fenêtres en toutes couleurs de choix.
DAMAS Unis laine et coton.
TAPISSERIES, grande variété, belles, &c.
RIDEAUX, de dentelles de Nottingham.
Guipure, Guipure, Cornelius, Cluny, &c.
29 nov—1m—d.m.—f.t.t. A. BRUSSEAU.

Jardinier.

UN BON jardinier, excellent horticulteur, désirant se fixer à la Nouvelle-Orléans, cherche une place, soit à la campagne, et même lors de l'Ile. S'adresser au Restaurant No. 10 rue Dauphine.

Nlle-Orléans, 2 déc—1m

Au public.

MME Vve. E. BUCATEL, rue Bourbon, No. 917, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant la modique somme de $10 par mois.

28 nov—1m.—4.11.1.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,
Fin..... RUE CARONDELET.....30
Achètent et vendent :
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etats.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences réglées promptement à un compte fixe.
Réparations d'propriétés.

2f—1m

Pour le Havre.

La belle frégate CONFIANCE DUCHATEL, capt. Chs. Dentel, devant partir le 10 nov. pro, prendra des passagers de premier et deuxième pour le port du Havre. Pour prix de passage s'adresser au capitaine à bord. Le navire est en P. & R. DeVERGES, Agents.

R. T. HOLMES, Agent
78 rue Carondelet.

Commercial Restaurant,

107.....Rue de la Bourse.....107
HH. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.

On y trouve tout ce que la saison fournit. Chaque jour du gibier, du poisson de mer et de rivière, du poulet, des légumes, des vins, des liqueurs, etc. Il y a des chambres disponibles pour les pensionnaires. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

1 déc—1m

Propriétés à vendre et à louer.

A louer,

A des conditions libérales.

LE MAGASIN à l'encoignure des rues St. Philippe et Bourgogne, ou ensuite pour cerie, marchand de chaussures, etc.

4 déc—1f s'adresser sur les lieux.

A louer.

Une MAISON double venant d'être réparée et repeinte, le tout en très bon ordre, très convenable pour deux familles, rue Villeré No 274 et 276, entre Chemin de Hayes et Esplanade ; ayant au No 274 trois chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, cuisine, latrines, water-work, etc. Au No 276, deux chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, cuisine, latrines, cisterne, water-work, etc.

S'adresser à J. M. BOUBIRAA, rue des Ursulines No 38.

1 déc—1f

A louer

Pour le 1er Janvier 1875.

La maison haute avec verandah, No 31 rue Jean Baptiste, près de la ligne de la Carrollton, avec cuisine, water-work, gaz dans toute la maison. Possession le 1er Janvier prochain.

S'adresser à M. de Armas, bureau du shérif.

Mais.....1mdf.pp.f

A vendre ou à louer.

Présentement,

UNE petite maison, rue des Remparts No 216, bien convenable pour une famille. Emplacement de rapport du premier choix.

S'adresser au premier.

2 déc—1m

Abonnements

A tous les JOURNAUX FRANÇAIS de Modes, Littérature, etc.

Revue de Courrier des Etats-Unis, de Monsieur Frank, Amérique, et de El Trombon de NEW-YORK.

4 déc—1m—D.Mar.J.—PP.

FOLIES ! FOLIES !

BIENVENUE AUX CHEVALIERS TEMPLIERS.

GRAND BAL Paré et Masqué

—AU—

Théâtre de l'Opéra,

Samedi soir, 5 décembre 1874.

Déjà qui danse bien connaît le CAP CAN, entre 4 déc—1m BONFIS ORLANIANO.

BONS MARCHÉS.

CADEAUX DU JOUR DE L'AN.

MAISON DE PRÊTS SUR GAGES.

Enseigneure Royale ou Toulouse.

VENTES RAPIDES. PETITS PROFITS.

POUR DU COMPTANT.

MONTRES double boîte, argent et or, pour Montres simple boîte et double boîte or, pour Chaînes de montres pour dames et messieurs. Bagues pour dames. Boucles de boucles. Boucles d'oreilles et épingletons en or. Un grand choix de bagues, bracelets, de bon goût. Bagues, boucles d'oreilles et épingletons en argent. Argent.

Alias qu'un grand assortiment de chaîne de double chaînes de cachemyre, chaîne de laiton, bracelets, &c. &c. &c.

Venez vous assurer de la marque extraordinaire, à l'enseigne des deux

ROYALE & TOULOUSE.

6déc—1mDMJ

Blood Fertilizing Works of New Orleans, Ville de la Nouvelle-Orléans, et que cette réduction annuelle de cité directeurs sera bien, et que la cité, Nos. 16 de la rue Pilsers, le 14 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

JNO. DUHONDE, Secrétaire.

2 déc—4d

Au public.

LE public est prévenu que le service deux bateaux annexés par le Maire McMillen, déposits de la Convent des Ursulines, près de la Nouvelle-Orléans, et Gretna, rue de Tchoupitoulas, près de la Nouvelle-Orléans, pour donner aux travaux de la nouvelle nouvelle. Le direct billets permet la date du 19 novembre 1874. Ils ne seront pas expédiés après cette date. Ils ne seront pas reçus après cette date.

MM. LOS DOUVONT DES URSULINES.

2 déc—d

Au Public.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (numéros simples) aura lieu SAMEDI prochain, 5 décembre 1874, à midi, au dessus de la salle de la Compagnie.